

Recensement de la population

A quoi sert le recensement de la population ?

Le recensement permet de mieux connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre de logements, le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, modes de transport, déplacements quotidiens, etc.).

[En savoir plus...](#)

Recensement militaire

Dès leur 16^{ème} anniversaire, les jeunes gens et jeunes filles nés en novembre et décembre 2001 sont priés de se présenter en mairie pour se faire recenser.

Se munir du livret de famille.

Pièces à fournir :

une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
un livret de famille,
un justificatif de domicile.

Si l'intéressé est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il souhaite être dispensé de l'appel de préparation à la défense, il (ou son représentant légal) doit présenter sa carte d'invalidité ou certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministre de la défense.

[En savoir plus...](#)

